

Règlement intérieur

1. Dispositions générales

La bibliothèque de REMERING LES PUTTELANGE est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous. L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits.

2. Modalités de prêt

- Le prêt à domicile est nominatif et réservé aux usagers inscrits.
- Pour s'inscrire à la bibliothèque l'utilisateur doit justifier de son identité, une carte d'adhésion lui sera fournie. Le renouvellement de l'inscription se fait chaque année à la date anniversaire de l'inscription.
- Tout changement de domicile doit être signalé à la bibliothèque.
- Les enfants de moins de 14 ans doivent justifier d'une autorisation des parents.
- Le prêt des documents est gratuit pour tous.
- On peut emprunter 2 documents pour une durée de un mois. Les documents empruntés doivent être rendus à la date prévue afin d'éviter un avis de retard. Il est possible de prolonger le prêt d'un document avec l'accord du personnel.
- Les ouvrages de référence, les revues et les magazines en cours sont à consulter sur place.
- Pour emprunter, il est obligatoire de présenter sa carte d'adhésion. Il ne sera pas possible d'emprunter un ouvrage avant d'avoir rendu celui ou ceux déjà emprunté(s).
- Si plusieurs retards successifs sont constatés, le prêt peut être suspendu pendant une certaine période sur décision des responsables de la bibliothèque.

- Le prêt de livres pourra être supprimé si plusieurs ouvrages perdus ou détériorés ne sont pas remboursés

3. Les obligations des usagers

Afin de faciliter l'accès à tous de la bibliothèque, l'utilisateur s'engage à :

- laisser son animal de compagnie à l'extérieur
- Éteindre son portable ou son baladeur
- Ne pas réparer soi-même un document abîmé et signaler tout défaut au personnel
- rembourser ou remplacer les documents perdus ou détériorés (facturation en fonction de l'ouvrage). « **Chaque usager est responsable des documents qu'il emprunte et de l'usage qu'il en fait pour lui-même et pour les enfants dont il a la charge.** »
- Respecter les personnes, le matériel et le lieu

4. Application

Tout usager de la bibliothèque s'engage à respecter le présent règlement.

Les responsables de la bibliothèque sont chargés de la communication au lecteur dudit règlement

Un fonctionnement spécifique est mis en place pour les scolaires et pour les associations de la commune (voir feuille jointe, le cas échéant).

BIBLIOTHEQUE DE REMERING
LES PUTTELANGE

1 rue de l'Ecole

Téléphone : 03 87 09 42 60
(Mairie)

BIBLIOTHEQUE DE REMERING LES PUTTELANGE

« Chacune de nos lectures laisse une
graine qui germe » Jules Renard



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Accueil tout public

Lecture sur place,
découverte des ouvrages,
emprunts et animations
(en fonction des projets).

**Mercredi de
16h à 19h**
**Samedi de
9h à 12h**

*Ouverture pendant les vacances
d'hiver et de printemps aux horaires
« tout public »*

Tarifs : Gratuit

**Enfants de moins de 6 ans,
obligatoirement
accompagnés.**

Accueil scolaire

(Réservé aux élèves)

**Jeudi et
vendredi
matin de 8h30
à 11h**

(pendant la période scolaire)



Fermeture de la bibliothèque

*(pour la période de février à juin
2015)*

- Le samedi 4 avril 2015
- Le samedi 2 mai 2015
- Le samedi 9 mai 2015

**BIBLIOTHEQUE DE
REMERING LES PUTTELANGE**

1 rue de l'Ecole

Téléphone : 03 87 09 42 60
(Mairie)